



Station de la Rochelle - L'Houmeau  
Place du Séminaire - Boîte Postale n° 7  
17137 L'HOUMEAU  
Tél. (33) 46 50 93 50 - Fax (33) 46 50 93 79

L'Houmeau, le 16 Octobre 1995

Préfecture de la Charente-Maritime  
Direction de la Réglementation et  
des Libertés Publiques

17017 LA ROCHELLE CEDEX

REF. : 0809-DEL/LR--mpl

OBJET : Elaboration des SAGE du Marais Poitevin

REF. : Transmission du 5.10.95

Suite à votre transmission rappelée en référence, j'ai l'honneur de vous indiquer qu'en première lecture, les projets de SAGE du Marais Poitevin appellent les remarques suivantes pour ce qui concerne l'IFREMER :

- il est satisfaisant de constater que l'objectif de protection de la Baie de l'Aiguillon est cité dans la première partie des documents, consacrée à la coordination d'ensemble des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux au tour du Marais Poitevin.

- cependant, les enjeux du milieu marin littoral, notamment en matière d'activités maritimes, ne font l'objet que d'une description succincte. Ils mériteraient un développement plus important au niveau de la 2e partie des documents consacrés aux SAGE du Lay ainsi que la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin.

L'IFREMER a d'ailleurs produit un document en mai 1995 pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui constitue une étude préalable à la définition des Unités Cohérentes du Littoral (pour le SDAGE Loire-Bretagne).

- Se pose également la question de la délimitation des SAGE dans la partie aval et au débouché en mer des cours d'eau (zones estuariennes et zone littorale influencée par les panâches).

Nous nous tenons à votre disposition pour toute autre information que vous jugeriez utile.

Le Chef du laboratoire DEL

G. THOMAS

Copies : DDAM-17  
DEL/AA-Brest  
Labo. côtier-La Tremblade